

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	02.03.2009	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 2468	Version 2	Page 1 de 5
	Edition		Supprimé	

Société BUCHER AG LANGENTHAL, MOTOREX-Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Suisse

1 Nom commercial et fournisseur

- 1.1 Nom commercial / Marquage des marchandises **TOP SPEED 4T 10W/40**
- 1.2 Application / Emploi Huile moteur
- 1.3 Fabricant BUCHER AG LANGENTHAL, MOTOREX-Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Schweiz, T. +41 (0)62 919 7575
Auskunft zum Sicherheitsdatenblatt: msds@motorex.com
Importeur EU: MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- Fournisseur MOTOREX AG LANGENTHAL, Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Schweiz, T. +41 (0)62 919 74 74
- 1.4 No. secours toxique Appels d'urgence pendant les heures d'office: Téléphone +41 (0) 62 919 75 75
- Public Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich, E-mail: info@toxi.ch, T. +41 (0)44 251 51 51, CH-numéro d'urgence: 145
- 1.5 Produit no.

2 Identification des dangers

Aucun danger connu.

3 Composition

- 3.1 Caractérisation chimique Huiles paraffiniques
Additifs
- 3.2 Composants dangereux Contient
- | | |
|--------------------|---|
| No. CAS 68649-42-3 | 0.5-0.9 % Dialkyl dithiophosphate de zinc |
| | No. EINECS/ELINCS: 272-028-3 |
| | Xi: Irritant. N: Dangereux pour l'environnement. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
- 3.3 Autres informations

4 Premiers secours

- 4.1 Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- 4.2 Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	02.03.2009	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 2468	Version 2	Page 2 de 5
	Edition		Supprimé	

4.3 Ingestion
Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.
Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

4.4 Inhalation
Transporter à l'air frais.
En cas d'irritation respiratoire, appeler un médecin.

4.5 Autres informations

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés
Eau nébulisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

5.3 Autres informations
En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et d'azote peuvent se former .

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau.
Contenir et recouvrir les déversements à l'aide d'un produit absorbant approprié puis éliminer.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation
Les huiles usées (huiles de moteurs, huiles d'engrenages, huiles industrielles) contiennent des composants qui provoquent le cancer de la peau. Eviter tout contact avec la peau, porter évent. des gants de protection. Laver à fond avec du savon les parties de peau souillées.

7.2 Hygiène du travail
Respecter les précautions en cas manipulation d'huiles minérales.

7.3 Stockage
Observer les règles concernant le stockage des produits présentant un danger pour l'eau.

7.4 Lieu de stockage
Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.

7.5 Protection contre l'incendie et les explosions
Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Contrôle de l'exposition
Pas d'exigences particulières.

8.2 Valeurs limites d'exposition
Aucune n'est établie pour le mélange.

8.3 Contrôle de l'exposition professionnelle

8.3.1 Protection respiratoire
Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions.

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	02.03.2009	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 2468	Version 2	Page 3 de 5
	Edition		Supprimé	

8.3.2	Protection des mains	Utiliser des gants imperméables au produit en cas de contact prolongé ou fréquemment répété.
8.3.3	Protection des yeux	Si le contact avec le produit est possible, des lunettes de protection sont recommandées.
8.3.4	Autres	Aucun.
8.4	Contrôle de l'exposition de l'environnement	

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1	Aspect	liquide	
9.2	Couleur	jaune à brun	
9.3	Odeur	caractéristique	
9.4	Changement d'état		Contrôlé selon:
9.5	Densité	0.857 g/cm ³ (20°C)	ASTM D 4052
9.6	Pression de vapeur		
9.7	Viscosité	94.4 mm ² /s (40°C) 14.5 mm ² /s (100°C)	DIN 51562-1
9.8	Solubilité dans l'eau	immiscible	
9.9	pH	non applicable	
9.10	Point d'éclair	> 230 °C (1013 mbar)	DIN EN ISO 2592
9.11	Température d'auto-inflammation		
9.12	Limites d'explosivité	inf.: sup.:	
9.13	Autres informations		
	Coeff. de part. n-octanol/eau		
	Taux d'évaporation		

10 Stabilité et réactivité

10.1	Décomposition thermique	Stable dans les conditions normales de stockage.
10.2	Produits de décomposition dangereux	Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	02.03.2009	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 2468	Version 2	Page 4 de 5
	Edition		Supprimé	

10.3 Conditions / matières à éviter Aucun danger connu.

10.4 Autres informations

11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë DL50 par voie orale, pour le rat (estimation) : supérieure à 2000 mg/kg.
Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

11.2 Toxicité chronique

11.3 Autres informations Aucun.

12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité Classification du danger pour l'eau (Allemagne): Classe 2 (classification propre): nuisible à l'eau.

12.2 Mobilité

12.3 Persistance et dégradabilité

12.4 Potentiel de bioaccumulation

12.5 Autres informations

13 Elimination Se conformer aux réglementations locales et nationales.

13.1 Code de déchet UE/CH 13 02 05 Huiles non chlorées pour machines, engrenages et lubrification à base d'huile minérale

14 Transport

14.1 Transport par terre	ADR	RID
	Code class.	
	Numéro UN	Code Kemler
	Groupe d'emball.	
	Désignation officielle	
14.2 Transport maritime	ADNR	IMDG
	Numéro UN	
	EMS	MFAG
	Groupe d'emball.	
	Désignation officielle	
	Polluant marin	

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	02.03.2009	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 2468	Version 2	Page 5 de 5
	Edition			Supprimé

14.3	Transport aérien	OACI / IATA-DGR Numéro UN Désignation officielle Subsidiary Risk Labels Groupe d'emball. Avion de passagers Instructions d'emballage max. Avion-Cargo Instructions d'emballage max.
14.4	Autres informations	Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

15 Informations réglementaires Ce produit ne nécessite aucune classification selon les critères de la CEE.

15.1 No. UN

15.2 Prescriptions nationales

15.3 No. EINECS/ELINCS

15.4 Symboles de danger

15.5 Indications de danger

15.6 Phrases R

15.7 Phrases S

15.8 Valeur VME

15.9 Classification BVD (CH) F4 I Y2

15.10 VbF (D)

15.11 Autres informations

16 Autres informations Pas d'autres informations.

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches de données sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.